

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MERCREDI 6 OCTOBRE 2021**

**BM2021/10/06/05 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT D'INTERET
ECONOMIQUE EXPLOREPARIS.COM POUR L'AMÉLIORATION DE LEUR PLATEFORME DE
COMMERCIALISATION TOURISTIQUE**

DATE DE LA CONVOCATION : 30 septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BENETEAU

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu la délibération CM2020/07/20/03 du Conseil de la Métropole du Grand Paris portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels celui de décider de l'octroi de subvention aux associations d'un montant inférieur à 23 000 €,

Vu la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de d'attractivité et de rayonnement national et international, la participation à tout organisme intégrant dans son action la promotion du territoire de la Métropole du Grand Paris,

Vu la demande de subvention adressée par les porteurs du Contrat de destination « Paris, ville augmentée » pour le compte du Groupement d'intérêt économique ExploreParis.com à la Métropole du Grand Paris pour financer les développements nécessaires à l'amélioration de leur boutique en ligne,

Considérant le projet avec ExploreParis.com pour la réalisation dudit programme de développements annexé à la présente,

Considérant la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière de d'attractivité et de rayonnement national et international la participation à tout organisme intégrant dans son action la promotion du territoire de la Métropole du Grand Paris,

Considérant que la boutique en ligne ExploreParis.com contribue au développement et à la promotion du tourisme sur le territoire de la Métropole du Grand Paris,

Considérant l'intérêt du projet d'amélioration de l'expérience utilisateur de ladite boutique en ligne portée par le Groupement d'intérêt économique ExploreParis.com,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ATTRIBUE une subvention de vingt mille euros (20 000€) au Groupement d'intérêt économique ExploreParis.com pour la réalisation d'un programme métropolitain de développement de leur boutique en ligne destiné à améliorer l'expérience utilisateur,

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec ExploreParis.com pour la réalisation dudit programme de développement,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondant et à suivre la bonne exécution de cette convention,

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 65 « charge à caractère général » du budget 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication